



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 3 juin, un avis de motion pour le règlement 2024-275 décrétant un emprunt de 1 978 000 \$ et une dépense de 1 978 000 \$ relatif à la réfection des avenues de la Traverse et Dansereau a été déposé. Le premier projet fut adopté et le second sera adopté lors de la séance subséquente.

L'objet de ce règlement est de permettre la réalisation des travaux d'aqueduc, égouts et réfection de la chaussée des avenues de la Traverse et Dansereau.


Donné à Saint-Ours, ce 5^e jour de juin 2024.


Pascale Dalcourt
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 5 juin 2024 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de juin 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de juin 2024.


Pascale Dalcourt
Directrice générale/greffière-trésorière